

Référence : C.N.54.2025.TREATIES-XI.B.16.101 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES  
HARMONISÉS DE L'ONU APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES ET  
AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES RÈGLEMENTS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT DE L'ONU N° 101. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES  
À L'HOMOLOGATION DES VOITURES PARTICULIÈRES MUES  
UNIQUEMENT PAR UN MOTEUR À COMBUSTION INTERNE OU MUES PAR  
UNE CHAÎNE DE TRACTION ÉLECTRIQUE HYBRIDE EN CE QUI  
CONCERNE LA MESURE DES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE ET  
DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ET/OU LA MESURE DE LA  
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE L'AUTONOMIE EN  
MODE ÉLECTRIQUE, ET DES VÉHICULES DES CATÉGORIES M1 ET N1  
MUS UNIQUEMENT PAR UNE CHAÎNE DE TRACTION ÉLECTRIQUE EN CE  
QUI CONCERNE LA MESURE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE  
ÉLECTRIQUE ET DE L'AUTONOMIE

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE L'ONU N° 101

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes appliquant le règlement de l'ONU susmentionné n'a notifié son désaccord aux amendements proposés dans le délai de six mois à dater de la notification UNECE/TRANS/2024/7 du 10 juillet 2024 par laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe communiquait aux Parties contractantes les amendements proposés au règlement de l'ONU susmentionné.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 2 de l'article 12 de l'Accord, les amendements proposés sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit règlement de l'ONU à partir du 10 janvier 2025.

Le document ECE/TRANS/WP.29/2024/53 qui contient les textes des amendements en question peut être consulté sur le site de la Division des transports durables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :

<https://unece.org/info/events/event/389187>.

Le 20 janvier 2025

